



INFO-COLECTE



Collecte matières ultimes
6 - 20 mai



Collecte matières recyclables
13 - 27 mai



Collecte matières organiques
6 - 13 - 20 - 27 mai



Collecte des encombrants
6 mai

LE CONSEIL MUNICIPAL



L'assemblée régulière du conseil municipal sera tenue le:
LUNDI 4 MAI 2026 À 19 H 30

BUREAU MUNICIPAL

666, chemin Saint-Robert
Saint-Robert, Québec, J0G 1S0
450 782-2844

HORAIRE

Lundi au jeudi
de 8h00 à 16h30
en continue

BUREAU FERMÉ

12 mai 2026 9 H à 13 H

Lundi 18 mai 2026 (Journée nationale des Patriotes)

TAXES MUNICIPALES 2026



Nous tenons à rappeler que le 2^{ème} versement des taxes municipales 2026 doit être effectué le **ou avant le 19 mai 2026**.

Vous pouvez effectuer votre paiement de quatre (4) manières :

- Chèque
- Interac
- Argent
- Via votre institution financière

SERVICE ALERTES MUNICIPALES

RAPPEL À LA POPULATION

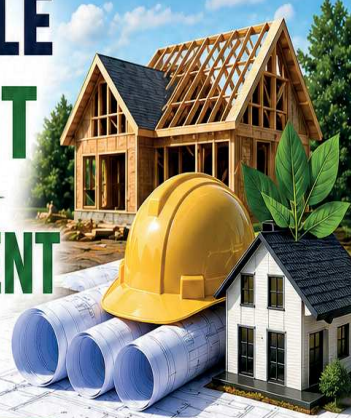
Le système d'alertes municipales vous est offert gratuitement pour votre sécurité et tranquillité, profitez-en !

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer au bureau municipal au **450 782-2844** ou bien le www.saintrobert.qc.ca



RESPONSABLE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Pour des projets conformes, sécuritaires et durables !



Un permis de construction ou un certificat d'autorisation est essentiel pour la plupart de vos travaux.



Informez-vous auprès du responsable en bâtiment au 450-782-2844 ou à urbanisme@saintrobert.qc.ca avant de débiter tous travaux afin de vérifier la nécessité d'un permis ou d'un certificat ainsi que la réglementation à respecter.



Afin de faciliter le traitement de votre demande de permis, vous devez remplir le ou les formulaires correspondants à votre situation, disponible à <https://saintrobert.qc.ca/?page=demandespermis>



Les frais applicables sont payables par chèque, argent comptant et carte de débit au moment de l'émission du permis.



Veillez prendre note que le responsable en bâtiment a un délai maximal de 30 jours suivant la date de réception de la demande dûment complétée pour délivrer le ou les permis.



Prenez note que certains travaux ne nécessitent pas de permis. Par exemple, pour le remplacement du revêtement de votre toiture par le même type de matériau ou encore pour refaire la peinture à l'intérieur d'une pièce.

L'HORAIRE DE TRAVAIL EST :



LUNDI



8h30 à 12h
et de 13h à 16h30
avec ou sans rendez-vous



MERCREDI



8h30 à 12h
et de 13h à 16h30
avec ou sans rendez-vous



JEUDI



8h30 à 12h
et de 13h à 16h30
avec ou sans rendez-vous



450-782-2844



urbanisme@saintrobert.qc.ca



Ensemble, construisons un milieu de vie durable et harmonieux !



INSTALLATION DE PISCINE

Nous vous rappelons qu'un permis municipal est requis pour installer, remplacer ou démolir une piscine ou pour construire une clôture ainsi qu'une plateforme ou une terrasse donnant accès à une piscine.



Règles relatives aux clôtures

- Les clôtures en mailles de chaîne dont la taille des mailles est de plus de 30 mm devront être lattées.
- La hauteur minimale d'une clôture est de 1.2 mètres. Elle ne doit pas permettre le passage d'une balle de 10 cm de diamètre entre les barreaux ou le sol et ne doit pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée.
- La porte de la clôture doit être munie d'un dispositif de sécurité afin que celle-ci se referme et se verrouille automatiquement.

Règles relatives aux piscines hors-terre ou démontable

- Une piscine hors terre dont la paroi est de moins de 1.2 mètres de hauteur doit être entourée d'une clôture.
- Une piscine démontable dont la paroi est de moins de 1.4 mètre de hauteur doit être entourée d'une clôture.
- L'accès à une piscine qui n'est pas dans l'obligation d'avoir une clôture doit toutefois respecter certaines exigences.
 - L'accès au moyen d'une échelle amovible doit être muni d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement.
 - Si l'accès se fait à partir d'une plateforme, l'accès doit être sécurisé au moyen d'une clôture.
 - Si l'accès se fait à partir d'une terrasse rattachée à la résidence, la partie de la terrasse ouvrant sur la piscine doit être sécurisé au moyen d'une clôture.

Règles relatives aux piscines creusées et semi-creusées

- Une piscine creusée ou semi-creusée doit **toujours** être entourée d'une clôture.
- Les piscines dotées d'un plongeur devront être installées conformément à la **norme BNQ 9461-100** visant à prévenir les blessures médullaires cervicales liées aux accidents de plongeur.
- Aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisés pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou d'une clôture ne devront être installés à moins d'un mètre de celle-ci.

À compter du 30 septembre 2027, il n'y aura plus de droit acquis (clôture) pour les piscines construites avant l'entrée en vigueur du règlement en 2010.

Pour connaître les autres ajouts ainsi que l'ensemble des règles applicables, les propriétaires ou les futurs acheteurs sont donc invités à se renseigner sur le site internet suivant: www.quebec.ca/piscinesresidentielles ainsi qu'auprès de leur administration municipale pour connaître la réglementation à respecter et d'obtenir les permis nécessaires.

PROPRETÉ DES RUES

Le balayage des rues est prévu dans la semaine du **4 mai 2026**. Nous demandons aux résidents du village de bien vouloir balayer le trottoir face à leur résidence pour cette semaine-là.



Merci de votre habituelle collaboration.

VENTE DE GARAGE

La municipalité de Saint-Robert n'exige aucun permis pour les ventes de garage. S'assurer de tout ramasser aux abords des routes à la fin de la journée.

Pensez avant tout à la sécurité !!



PERMIS DE FEU (OBLIGATOIRE)

DEMANDE DE PERMIS DE FEU (SANS FRAIS)

Chaque fois que vous désirez faire un feu à ciel ouvert ou brûler des branches sur votre terrain, vous devez **OBLIGATOIREMENT** demander un permis de feu. Prenez note qu'aucun permis n'est requis pour un feu de foyer.





DISTRIBUTION COMPOST



16 MAI 2026, DÈS 9H



**351 RUE PRINCIPALE
(EN ARRIÈRE DE SYNAGRI)**

N'OUBLIEZ PAS VOTRE MATÉRIEL!



* PREMIER ARRIVÉ | AUCUNE RÉSERVATION



DISTRIBUTION ARBRES



16 MAI 2026, DÈS 9H



**351 RUE PRINCIPALE
(EN ARRIÈRE DE SYNAGRI)**

N'OUBLIEZ PAS VOTRE MATÉRIEL!



* PREMIER ARRIVÉ | AUCUNE RÉSERVATION

Grande fête d'été

23 MAI



Jeux d'adresse

PÉTANQUE, POCHE ET WASHER

13H- 17H

Venez vous amuser avec nous, que ce soit pour une initiation ou un mini tournoi, plaisir garanti! Organisé par le Club Fadoq

Activités pour enfants et adolescents

JEUX GONFLABLES, MAQUILLAGES, JEUX D'EAU ...

13H- 17H

Au fil de la journée, profitez également d'animations variées, de musique entraînante et de jeux pour tous.

Food trucks

RESTO LP ET CORNET EN CAVALE

13H- 19H

- Promotion 2 Hot-dog pour 1\$.
- Promotion 1 petite crème glacé ou slush gratuite par enfant.

Location de matériel sportif

BALLONS, TROTINETTES, EZYROLLERS, SKATEBOARDS,...

13H- 17H

Profitez-en pour venir découvrir un nouveau sport et, pourquoi pas, vous amuser sur la pump track grâce aux locations de trottinettes, skateboards, ezyrollers et bien plus encore.

5 à 7 musical

AVEC YVON DAUNAIS

17H- 19H

Venez danser avec nous en ligne, laissez-vous emporter par la musique, le sourire et la bonne humeur, et profitez d'un moment festif!

363 RUE PRINCIPALE, SAINT-ROBERT, J0G 1S0

TOUTES LES ACTIVITÉS SONT GRATUITES ET OUVERTES À TOUS!

POUR PLUS D'INFORMATIONS : WWW.FACEBOOK.COM/MUNICIPALITEDESAINTROBERT



AVIS DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES



*****Prendre note qu'aucun changement de date ne peut être demandé*****



Enviro 5

1101 RTE 139

ROXTON POND, QC JOE 1Z0



Objet : Vidange des fosses septiques

L'entrepreneur débutera sa tournée le **lundi 3 août** et devrait terminer le **16 octobre**.

Afin de faciliter le travail des équipes, et de nous permettre de répondre aux exigences de la CNESST, merci de respecter les consignes suivantes.



► Pour les couvercles de fosse sous les balcons et/ou agrandissement, l'accessibilité des couvercles doit se faire soit par une ouverture sur le dessus ou par un accès minimum de 48 pouces (4 pieds) bien ventilé.



► Les dimensions maximum des couvercles doivent être de 32 pouces extérieurs pour permettre la levée par un seul homme. Dans le cas contraire, ils devront être ouverts par le citoyen à notre arrivée.



► La profondeur des couvercles vis-à-vis du sol ne doit pas excéder 12 pouces.



► Aucun de nos employés n'est autorisé à entrer dans un espace restreint (espace clos).



► La longueur maximale de boyau disponible sur un camion est de 225 pieds.



► Dégager les deux couvercles de votre fosse septique 6 pouces en profondeur et 6 pouces en largeur pour permettre de basculer les couvercles sans difficulté au moins **48 heures** avant la vidange.



► Dégager le chemin donnant accès à votre installation septique de 12 pieds de largeur et de 14 pieds de hauteur (arbres, branches d'arbre, corde à linge, etc.)



► Retirer les véhicules entravant l'accès à l'installation septique.



► Retirer ou ouvrir toutes barrières empêchant l'accès à votre propriété et à l'installation septique.



► Identifiez clairement l'emplacement de l'installation septique à l'aide d'un piquet ou d'un marqueur afin de faciliter son repérage.



► Garder votre chien en laisse et hors de portée lorsqu'on accède à votre fosse.



► Pour les installations munies d'un préfiltre, l'entrepreneur pourra le nettoyer lors de la vidange si vous laissez un boyau d'arrosage à proximité.



Les pompes de recirculation doivent être **arrêtées** pour les systèmes **Bionest** seulement. De plus, un écriteau devra être laissé près de la fosse pour indiquer que la pompe est hors tension.



Si vous n'êtes pas présents, un avis de vidange, sera laissé à la fin du travail pour attester de la vidange. Cependant, si ces consignes ne sont pas respectées et que l'entrepreneur doit revenir sur les lieux après la date indiquée, **les coûts occasionnés pour la visite additionnelle devront être acquittés par l'occupant.**



Pour toute information relative au service de vidange des fosses septiques, n'hésitez pas à communiquer avec votre municipalité au :

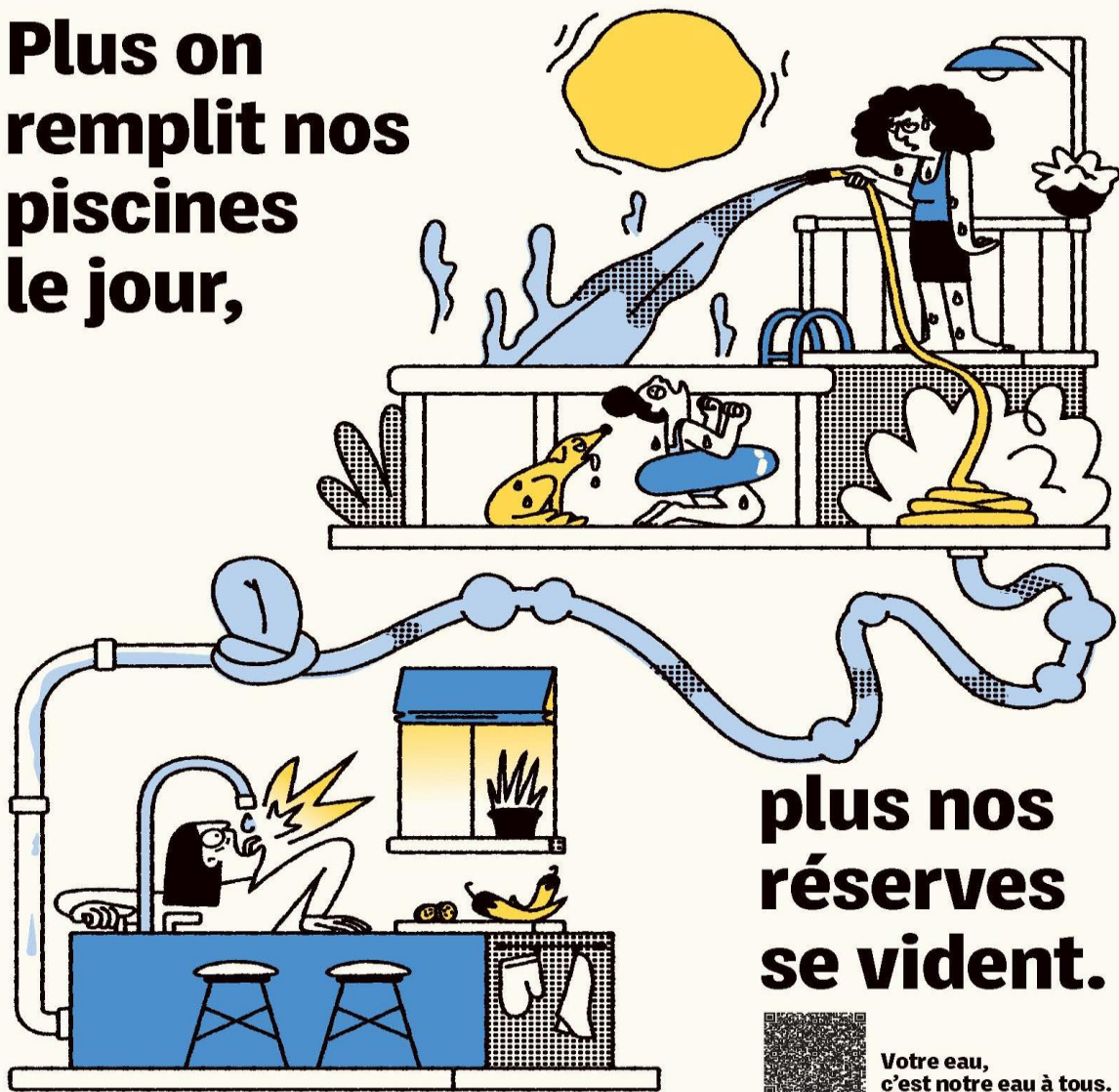
450 782-2844



Nous comptons sur votre entière collaboration.



**Plus on
remplit nos
piscines
le jour,**



Votre gouvernement

Québec 



CLUB DE MARCHE

Bonne nouvelle ! Le club de marche sera de retour à compter du 5 mai. Dans le cadre de la politique MADA (Municipalité amie des aînés), cette activité vise à favoriser les saines habitudes de vie, le maintien de l'autonomie ainsi que les échanges entre citoyens de tous âges.

Que vous soyez marcheur débutant ou expérimenté, venez profiter d'un moment actif en plein air dans une ambiance conviviale. C'est une belle occasion de bouger, socialiser et profiter de la saison Au plaisir de vous y voir en grand nombre !


DÉBUT LE 5 MAI 2026


**Municipalité
amie des aînés**


**À TOUS LES MARDIS, 9H
CENTRE DES LOISIRS
363, RUE PRINCIPALE**

DÉFI PISSENLITS


Laissons fleurir le printemps pour nos pollinisateurs !

La municipalité invite tous les citoyens à participer au **Défi Pissenlits 2026, du 1^{er} au 31 mai 2026.**

Au printemps, retardons la tonte de notre pelouse afin de laisser les pissenlits fleurir. Ces fleurs sont une source essentielle de nourriture pour les abeilles et autres pollinisateurs, au moment où peu de plantes sont en fleurs.

Comment participer ?

- Attendez avant de tondre votre gazon au printemps
- Laissez fleurir les pissenlits quelques semaines
- Contribuez à la protection des pollinisateurs

 Un petit geste pour vous, un grand geste pour la biodiversité !

Merci de votre collaboration pour un environnement plus sain.



JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

17 MAI 2026

La municipalité de Saint-Robert souligne la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2026. Cette journée marque le retrait de l'homosexualité de la liste des maladies mentales par l'OMS en 1990 et constitue un moment clé pour réaffirmer leur engagement envers l'inclusion et le respect des diversités sexuelles et de genre.



ZUMBA ZUMBA ZUMBA

Session printemps-été : cours de **ZUMBA** dès le **jeudi 21 mai** à la salle municipale de St-Robert. Convient à tous les niveaux de forme physique et tous les âges. Venez vous amuser dans une ambiance dynamique et conviviale!


Coût:

5 cours / 45 \$ ou 10 \$ par cours à l'unité

Quand:

Jeudi, 19 h à 20 h du 21 mai au 18 juillet

Lieu: Salle municipale

 Pour infos et inscription, contactez Mélanie
(450) 789-5542 / (450) 880-2942
meletserge@outlook.com

*** Notez qu'un minimum de 12 participants est requis pour la tenue du cours.**

FADOQ

Le 12 mai 2026 aura lieu notre dernier souper de la saison. **L'EFFET BŒUF** sera notre traiteur. La soirée se poursuivra avec de la danse, sous la musique d'Yvon Daunais.



Au Menu

- Salade César
- Poitrine de bœuf fumée
- Poulet à l'érable
- Pommes de terre grelots et légumes grillés
- Plateau de desserts à partager

Pour toutes informations supplémentaires contactez **Nicole Picard au 450 422-0566**

Envie de découvrir une activité créative (gratuite)?

Aucune expérience en couture n'est nécessaire!

Nous vous proposons un projet simple et convivial : la confection d'un napperon avec pochette pour ustensiles, à réaliser en groupe.

Un moment agréable pour créer, échanger et repartir avec une belle réalisation!

Pour information supplémentaire et inscription :

Veillez contacter **Josée Mathieu au 450 881-1120**

Calendrier des activités

Mai 2026



Collecte
matières
ultimes



Collecte
matières
recyclables



Collecte
matières
organiques



Horaire
des
messes



Collecte
des
encombrants

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
					1	2
					 Friperie 9h à 16h	
3	4	5	   6	7	8	9
 Saint-Robert 10h30	 Conseil Municipal 19h30	FADOQ Pétanque-atout et carte 13h	FADOQ Pétanque 13h			
10	11	12	  13	14	15	16
 Fête des Mères	FADOQ Pétanque-atout et carte 13h	BUREAU FERMÉ 9 h à 13 h	FADOQ Pétanque 13h			DISTRIBUTION COMPOST ET ARBRES 
 Sainte-Victoire 10h30		 Souper FADOQ				
17	18	19	  20	21	22	23
 Saint-Robert 10h30	BUREAU FERMÉ Journée nationale des Patriotes	FADOQ Pétanque-atout et carte 13h	FADOQ Pétanque 13h	 ZUMBA 19 h		GRANDE FÊTE d'été  363 rue Principale
24	25	26	  27	28	29	30
 Sainte-Victoire 10h30						
31						
 Saint-Robert 10h30		FADOQ Pétanque-atout et carte 13h	FADOQ Pétanque 13h	 ZUMBA 19 h		